Docu 45914 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la désignation d'un opérateur chargé d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne et à l'achat de journaux mis gratuitement à disposition des établissements scolaires et d'autres institutions. - Extrait

A.Gt 12-12-2018 M.B. 24-01-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2018, LAPRESSE.be, 175, rue Bara, à 1070 Bruxelles, est désignée en qualité d'opérateur chargé d'une initiative d'éducation aux médias portant sur le presse quotidienne et à l'achat de journaux mis gratuitement à disposition des établissements scolaires et d'autres institutions.

LAPRESSE.be, 175, rue Bara, à 1070 Bruxelles, est désignée pour une période de cinq ans et ce, à partir du 1er janvier 2019.